

COVID-19

CONCEPT DE PROTECTION

COURS D'AUTOMNE SWISS SNOWSPORTS | SION

DU 17 AU 18 SEPTEMBRE 2021

En général:

- [Les mesures actuelles, ainsi que l'ordonnance de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, s'appliquent.](#)

Le présent Concept de protection s'applique à la réalisation du Cours d'automne à Sion et fait office de complément aux dispositions en matière de COVID-19.

Liens vers d'autres informations:

- [Voici comment nous protéger](#), avec de nombreux documents à télécharger, ainsi que les dernières informations du Conseil fédéral
- [Nouveau coronavirus](#): situation en Suisse
- [Nouveau coronavirus](#): questions fréquemment posées (FAQ)
- [Règlements simplifiés par la Confédération](#)

Vers. 3. | 09.09.2021

En fonction de nouvelles ordonnances et du nombre d'inscriptions, la présente version pourra être adaptée; une version actualisée sera alors publiée sur notre site Internet www.snowsports.ch. Les participants du Cours d'automne de Sion sont tenus de s'assurer que les informations dont ils disposent avant le Cours sont à jour.

TABLE DES MATIÈRES

cours d'automne SWISS SNOWSPORTS SION	1
1.0 DIRECTIVES EN MATIÈRE DE CONCEPTS DE PROTECTION DE LA CONFÉDÉRATION.....	3
1.1 Coronavirus: RÈGLES ET RECOMMANDATIONS, ÉTAT AU 8 Septembre 2021	3
2.0 DIRECTIVES GÉNÉRALES	4
3.0 PrincipeS d'ensemble	4
4.0 Contexte du cours d'automne de sion 2021	4
4.1 cours d'automne de sion, 16 – 18 septembre 21.....	5
4.2 Cours d'automne sion «contrôle de l'accès».....	5
4.3 cours d'automne DE Sion, «contrôle de l'accès», plan de situation	6
4.4 exposition des produits des partenaires et des sponsors.....	6
4.5 dÉsinfectants.....	6
5.0 organisation participants «Certificat covid»	7
5.1 test covid sur place	7
5.2 DonnÉes de contact des participants, des partenaires et des sponsors.....	7
5.3 confirmation DU participant	7
6.0 responsabilités.....	8
6.1 responsabilité personnelle.....	8
7 Impressum	8

Manifestations avec accès contre présentation du certificat COVID (grandes manifestations incluses)

Il n'y a pas de restrictions. Toutefois, il faut mettre en place un concept de protection qui régit l'hygiène et la limitation d'accès.

Les directives spécifiques aux manifestations se trouvent aux articles de l'Ordonnance COVID-19 situation particulière ci-dessous:

- Manifestations dont l'accès n'est pas limité aux personnes disposant d'un certificat: art. 14
- Manifestations dont l'accès est limité aux personnes disposant d'un certificat: art. 15
- Grandes manifestations: art. 16 et 17
- Manifestations dans le domaine de la politique: art. 19

Pour les manifestations publiques, des concepts de protection doivent être établis et appliqués. Pour les manifestations privées dans le cercle familial et le cercle d'amis, qui n'ont pas lieu dans des structures accessibles au public, aucun concept de protection n'est nécessaire. N.B. Pour les manifestations privées dans le cercle familial et le cercle d'amis, les limitations suivantes s'appliquent dès le 31 mai 2021: 30 personnes au maximum à l'intérieur, 50 personnes au maximum à l'extérieur.



Dans toutes les situations: les personnes souffrant de symptômes du COVID-19 doivent rester chez elles et se faire tester.

1.1 CORONAVIRUS: RÈGLES ET RECOMMANDATIONS, ÉTAT AU 8 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat 08.09.2021

A partir du **13 septembre**, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur

- Restaurants et bars
- Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur

- Musées et bibliothèques
- Lieux de loisirs
- Zoos
- Casinos
- Centres de fitness et établissements sportifs
- Entraînements*
- Piscines couvertes et parcs aquatiques
- Répétitions de musique et de théâtre*

***Exceptions:** répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).

Le certificat COVID est disponible pour les personnes **vaccinées, guéries** ou ayant un **résultat de test négatif**, sous forme papier ou sur une application.

Manifestations à l'intérieur*

- Représentations théâtrales ou séances de cinéma
- Événements sportifs
- Concerts
- Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur

- Manifestations de plus de 1000 personnes

Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.

Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.

2.0 DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Les directives en matière d'hygiène de l'OFSP restent valables. En particulier, il faut se laver ou se désinfecter les mains régulièrement.
2. Les personnes souffrant de symptômes du COVID-19 restent chez elles ou s'isolent, et prennent contact avec leur médecin de famille. Cette procédure est également valable pour les personnes dont l'entourage présente des personnes testées positives au coronavirus.
3. Si une personne ayant participé à une activité au sein d'un groupe dans les dix derniers jours est testée positive au coronavirus, elle en informe son responsable sans délai.
4. 4. les nouvelles mesures et réglementations du gouvernement fédéral à partir du 13 septembre 2021 sont mises en œuvre et suivies.

3.0 PRINCIPES D'ENSEMBLE

- Toutes les personnes présentes au Cours d'automne de Sion s'engagent, dans l'intérêt du tourisme hivernal et envers l'ensemble de la population, à respecter le présent Concept de protection de manière solidaire et avec le plus haut sens des responsabilités, et à appliquer systématiquement les mesures indiquées.
- **Chaque personne** qui se trouve dans les structures extérieures, accessibles au public, à proximité immédiate des bâtiments en relation avec le Cours d'automne, **décide par elle-même** de porter un masque ou non. **L'organisateur recommande le port d'un masque de protection.**
- Toutes les personnes présentes s'engagent à fournir leurs données de contact. Pour les participants, les données sont relevées à l'inscription. Les données de contact des organisations partenaires (sponsors, partenaires techniques, médias, hôtes) sont communiquées à l'organisateur à l'avance et par écrit.
- Les modifications du présent Concept de protection sont communiquées en ligne, sur le site Internet de la manifestation www.snowsports.ch. Ces indications ont une valeur contraignante.
- L'organisateur doit assurer le respect de la confidentialité des données de contact au moment de leur enregistrement, et la sécurité de ces données, notamment lors de leur conservation. Tous les participants sont informés que leurs données seront communiquées aux autorités cantonales compétentes en cas de cas COVID.
- L'organisateur recommande l'utilisation de l'appli «Swiss COVID».
- L'organisateur s'assure que les surfaces avec lesquelles les visiteurs sont en contact sont régulièrement nettoyées avec un désinfectant.

4.0 CONTEXTE DU COURS D'AUTOMNE DE SION 2021

Par le passé, le Cours d'automne de Swiss Snowsports attirait chaque septembre quelque 200 personnes en provenance de toute la Suisse. Les participants organisent leur voyage et se rendent au cours individuellement.

L'événement a lieu en grande partie dans des espaces clos et dure au maximum deux jours. L'accès aux conférences a lieu le matin du vendredi 17 septembre et dure jusqu'au samedi 18 septembre, vers 16 h.

Au cours de ces deux jours, diverses séances ont lieu, dont certaines par région. Il y a également des séances qui rassemblent tous les participants. Les diverses séances peuvent regrouper entre cinq et 200 personnes (AG de Swiss Snowsports). L'exposition des produits des partenaires et des sponsors de Swiss Snowsports a lieu le vendredi après-midi et est accessible à tous les participants du Cours d'automne.

Cette année, la Conférence des directeurs d'écoles détentrices d'une licence aura lieu les vendredi et samedi matin. Un «verre de l'amitié» suivi d'un souper seront proposés le vendredi soir.

L'Assemblée des délégués de Swiss Snowsports a toujours lieu le dernier après-midi du Cours (le samedi après-midi en l'occurrence). A l'issue de l'AD, les participants repartent chez eux individuellement.

4.1 COURS D'AUTOMNE DE SION, 16 – 18 SEPTEMBRE 21

Pour Swiss Snowsports, la santé des participants constitue une priorité absolue. En raison de la situation liée au Covid-19 qui demeure incertaine, Swiss Snowsports a décidé que l'accès au Cours d'automne de Sion serait soumis au **certificat COVID**. Cette décision assure à l'organisateur de la stabilité en matière de planification tout en facilitant le déroulement du Cours d'automne une fois ce certificat contrôlé.

Dans les espaces clos, Swiss Snowsports veille à ce que toutes les personnes travaillant sur l'aire d'exposition (employés et bénévoles) et qui entrent en contact avec des visiteurs, puissent présenter un certificat ou portent un masque.

Swiss Snowsports veille à ce que ses collaborateurs soient titulaires d'un certificat COVID, portent un masque, ou qu'ils soient au moins en mesure de se tenir à distance. Dans le respect du sens et de l'objectif des restrictions d'accès (meilleure protection possible de toutes les personnes présentes), l'organisateur doit également veiller à ce que les bénévoles travaillant à l'air libre disposent d'un certificat COVID ou portent un masque. Si un collaborateur ou un bénévole ne dispose pas d'un certificat COVID, tous les collaborateurs et les bénévoles se trouvant dans un espace clos doivent porter un masque.

Les poubelles situées dans les espaces fermés doivent être refermées après usage. Elles sont vidées quotidiennement et tapissées de sacs en plastique.

4.2 COURS D'AUTOMNE SION «CONTRÔLE DE L'ACCÈS»

L'usine de Chandoline propose une zone d'entrée à la Conférence de quelque 120 m². La zone de la Conférence quant à elle s'étend sur quelque 960 m².

Le certificat COVID est contrôlé quotidiennement à l'entrée du site de l'usine de Chandoline au moyen de l'appli «COVID Certificate Check».

Les personnes contrôlées reçoivent chaque jour un bracelet marqué d'une couleur. La validité du certificat est contrôlée le vendredi 17, ainsi que le samedi 18 septembre.

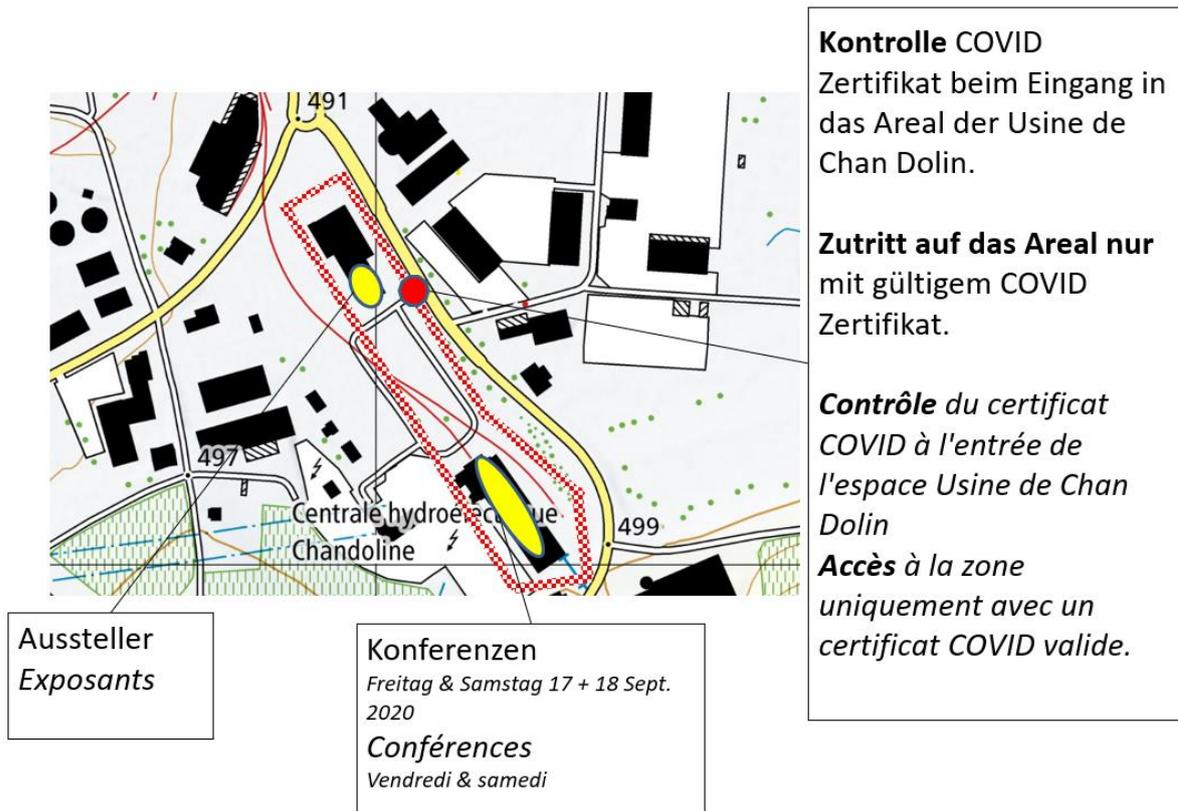
Afin de vérifier l'authenticité et la validité du certificat COVID, l'appli «COVID Certificate Check» est mise à disposition. Pour procéder au contrôle, il suffit de scanner le code QR qui se trouve sur le certificat de format papier ou dans l'appli «Certificat COVID» et de vérifier la signature électronique qu'ils contiennent. Lors de ce processus, la personne en charge de la vérification peut lire, sur son appli, le nom et la date de naissance du détenteur / de la titulaire du certificat COVID, et voir si celui-ci est valable. Elle doit ensuite comparer le nom et la date de naissance indiqués sur le certificat COVID avec les données d'un papier d'identité avec photo appartenant au titulaire du certificat (passeport, carte d'identité, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant, SwissPass, etc.), pour s'assurer que le certificat a bien été établi au nom de son titulaire.

Au point de contrôle de l'accès, une désinfection des mains est obligatoire.

Aucune donnée présente dans le certificat ne sera archivée ou enregistrée par l'organisateur.

D'autres informations sur la vérification du certificat COVID sont à lire sous «Informations concernant la vérification des certificats»: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html#-1145469776>.

4.3 COURS D'AUTOMNE DE SION, «CONTRÔLE DE L'ACCÈS», PLAN DE SITUATION



4.4 EXPOSITION DES PRODUITS DES PARTENAIRES ET DES SPONSORS

L'exposition des produits des partenaires et des sponsors de Swiss Snowsports aura lieu dans la Halle nord le 17.09, de 13 h 30 à 16 h 30. La halle d'exposition se situe à proximité immédiate de la halle de conférence.

La Halle nord dispose d'une surface de 422,5 m². L'exposition des produits est réservée aux participants du Cours d'automne qui ont déjà été contrôlés le vendredi matin.

Tous les exposants sont eux aussi soumis au contrôle de l'accès conformément au point 4.2, c'est-à-dire qu'ils devront présenter leur certificat COVID.

4.5 DÉSINFECTANTS

L'organisateur Swiss Snowsports met du désinfectant à la disposition du public au point de contrôle des entrées et dans la zone d'entrée. Au point de contrôle du certificat, une désinfection des mains est obligatoire.

5.0 ORGANISATION PARTICIPANTS «CERTIFICAT COVID»

Le contrôle du certificat COVID a lieu dans la zone d'entrée de l'usine de Chandoline. Après contrôle de leur certificat COVID, les participants du Cours d'automne recevront un bracelet qui leur assurera l'accès illimité au programme du Cours d'automne.

Un contrôle du certificat COVID aura lieu lors du contrôle des entrées à la Conférence des directeurs d'écoles détentrices d'une licence et à l'Assemblée des délégués, ainsi qu'à chaque admission dans la halle de conférence de l'usine de Chandoline. Il suffira aux participants qui ont déjà été contrôlés et pourvus d'un bracelet de le présenter.

La validité du certificat Covid sera vérifiée à l'aide de l'appli «Covid Certificate Check» et de la pièce d'identité du détenteur. Veuillez tenir ces documents prêts à l'entrée afin d'accélérer la procédure de contrôle.

- Comment obtenir un certificat COVID-19? → [Check LINK](#)

Durée de validité du certificat COVID:

- **Testé:** 48 heures pour un test antigénique rapide (72 heures pour un test PCR)
- **Guéri:** 180 jours à partir du 11^e jour suivant le résultat positif du test
- **Vacciné:** 365 jours après l'administration de la dernière dose de vaccin

Chacun assume lui-même la responsabilité de suivre les règles en matière de distanciation et d'hygiène de l'OFSP.

- L'organisateur met à disposition du public des désinfectants pour les mains aux points névralgiques du site.
- Nous demandons aux participants de prendre des masques de protection avec eux. Toutefois, Swiss Snowsports disposera elle aussi de masques sur place, qu'elle pourra remettre au besoin.

5.1 TEST COVID SUR PLACE

Il est possible de réaliser un test COVID sur place. Nous vous prions de prendre rendez-vous pour un test avec suffisamment d'avance, sur le site Internet suivant:

<https://www.onedoc.ch/fr/centre-de-depistage-covid/sion>



La responsabilité de se procurer un certificat COVID revient à chaque participant au Cours d'automne.

5.2 DONNÉES DE CONTACT DES PARTICIPANTS, DES PARTENAIRES ET DES SPONSORS

Les données de contact sont relevées à travers l'inscription déposée auprès de Swiss Snowsports. Chaque participant est tenu de s'inscrire au Cours d'automne lui-même, que ce soit en ligne ou par écrit, auprès du bureau de Belp.

Les partenaires et les sponsors doivent s'inscrire, en vue de l'exposition, au moyen d'un formulaire en ligne.

Les données seront utilisées dans le cadre de l'inscription au Cours d'automne et ne seront pas mises en relation avec celles du certificat COVID.

5.3 CONFIRMATION DU PARTICIPANT

En s'inscrivant au Cours d'automne de Sion, le participant atteste que son état de santé est conforme aux directives du présent Concept de protection (point 2.0).

6.0 RESPONSABILITÉS

La responsabilité du contrôle du certificat COVID revient à l'organisateur. Celui-ci confie les tâches liées au contrôle aux auxiliaires formés de Swiss Snowsports.

Responsable des mesures liées au COVID: Homberger Marcel, 078 625 20 95 | hombi8080@gmail.com
confirme qu'il restera joignable de 7 h à 22 h à l'issue du cours.

6.1 RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Même en dehors de la zone protégée et contrôlée entourant le site des conférences, les participants, les auxiliaires, les médias, les sponsors, les partenaires et les hôtes agissent de manière responsable et solidaire envers eux-mêmes, les autres participants et l'organisateur, et portent un masque de protection s'ils l'estiment nécessaire.

7 IMPRESSUM

Swiss Snowsports
Homberger Marcel
Responsable du Cours d'automne SION 2021
Hühnerhubelstrasse 95
3123 Belp
hombi8080@gmail.com | www.snowsports.ch

N° IDE: CHE-109.822.977